

VILLE DE

GESTIAS

Rapport annuel pour l'accessibilité



Année 2023.

THEMATIQUES

1. Données générales	3
2. Voirie et espaces publics	6
3. Point sur l'Ad'AP des bâtiments communaux.....	17
4. Services de transports collectifs et intermodalité	31
5. Point sur les ERP privés.....	31
6. Point sur les logements locatifs sociaux.....	31
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise	31

1. Données générales

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a associé les personnes handicapées à la vie communale en instaurant une commission d'accessibilité dont les attributions ont été fixées en son article 46 :

« Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville» (code général des collectivités territoriales, article L.2143-3).

Les principales missions de cette commission sont :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

A CESTAS, cette commission a été créée par le conseil municipal lors de sa séance du 29 mars 2010.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle instaure, pour les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public de 1^{er} à 5^{ème} catégorie (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP), l'obligation de réaliser les travaux de mise en accessibilité des ERP dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP). Ce document est un engagement à réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 9 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La commune de CESTAS a adopté son Ad'AP lors de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2015 (délibération 5/10).

Cet Ad'AP, enregistré sous le numéro P03306315642 a été approuvé par les services de l'Etat le 22 décembre 2015. Il concerne 54 établissements sur 9 ans pour un investissement global d'environ 1 500 000 euros.

1.1. Informations administratives de la commune

La commune de CESTAS compte, au 1^{er} janvier 2023 (source INSEE), 16 932 habitants. Son territoire a une superficie de 100 km². Son siège est situé au 2 avenue du Baron Haussmann – 33610 CESTAS.

Elle est située dans l'agglomération bordelaise et est membre de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde avec les communes de Canéjan et de Saint Jean d'Ilac.

La commune ne dispose pas de Plan de Déplacement Urbain (PDU).

1.2. Informations administratives de la CCA

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été créée par délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2010.

Par arrêté n°SG/2021/241 en date du 23 juin 2021, le Maire a établi la liste des membres de la CCA.

Présidée par le Maire Pierre DUCOUT, suppléé par Madame Anne-Marie REMIGI, adjointe déléguée à la santé, la solidarité et au service aux aînés, elle est composée:

1/D'élus représentant la commune ;

- Monsieur Henri CELAN, Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux,
- Monsieur Jean-Luc DESCLAUX, Conseiller Municipal délégué aux bâtiments communaux,
- Madame Anne-Marie REMIGI, Adjointe à la santé, la solidarité et au service aux aînés,
- Madame Agnès OUDOT, élue de la liste Demain CESTAS,

2/D'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap :

- L'ADIAPH (Association pour le développement, l'insertion et l'accompagnement des personnes handicapées),
- Espace 33 (Association dédiée aux personnes en situation de handicap et à leur famille)

3/D'associations ou organismes représentant les personnes âgées :

- Club Chez Nous,
- Club Jours d'Automne,

4/De représentants des acteurs économiques et des usagers :

- CE2C : Club des entreprises de Cestas et Canéjan,
- Centre commercial de Gazinet : Intermarché,
- Centre commercial du Bourg : Super U,
- CLCV : Consommation, logement, cadre de vie,

- Régie des Transports de la CDC Jalle-Eau Bourde,

5/De fonctionnaires représentant les services municipaux :

- CCAS : Centre Communale d'Action Sociale,
- Services techniques bâtiments,
- Services techniques voirie,
- Secrétariat Général,

La commission a adopté son règlement de fonctionnement lors de sa réunion du 23 septembre 2021.

En 2022, la commission s'est réunie le 8 décembre à 17h30 à l'hôtel de ville.

En 2023, elle s'est réunie le mardi 12 décembre à 14h30 à l'hôtel de ville.

Le présent rapport reprend les actions menées en 2023 et les actions programmées pour 2024.

2. Voirie et espaces publics

La commune a en phase de finalisation un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Des périmètres prioritaires ont été déterminés au sein des zones agglomérées de la commune où la majorité des activités y sont concentrées (services, commerces...).

La Commune poursuit également sa politique de mise en accessibilité des espaces publics :

- Pour traiter prioritairement les points stratégiques, à savoir les zones urbanisées sur lesquelles les continuités représentent un réel enjeu en matière de déplacement
- Pour répondre aux besoins urgents des usagers dès qu'une demande expresse est formulée.

Elle est amenée à intervenir au sein des périmètres prédéfinis dans le projet de PAVE mais également en dehors en cas de nécessité.

Ces travaux sont principalement réalisés dans le cadre de la régie communale.

5 zones identifiées dont les espaces publics devant être traités de façon prioritaire au regard du contexte de la commune ont été identifiées : le Bourg, le centre de Gazinet, Toctoucau,, Réjouit et Pierroton.

Les objectifs de la commune sont :

- de renforcer la sécurité des déplacements doux (piéton et cycle) au sein de ses pôles de centralité,
- de poursuivre le maillage de circulation douce (piéton et cycle) pour relier les différents pôles de centralité entre eux,
- d'assurer le maillage de liaisons douces (piétons et cycle) pour rejoindre les points d'accès aux modes de transports en commun (gare TER et arrêts de bus),
- d'assurer des perméabilités et des continuités de liaisons douces dans les opérations nouvelles et qui se raccordent au maillage existant.

Ces objectifs ont été inscrits dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) dans le cadre de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

A ce jour, il existe plus de 70 places de stationnement pour personnes handicapées sur le domaine public de la commune, principalement dans les hyper-centres et à proximité des établissements recevant du public.

A ces places sur le domaine public, viennent s'ajouter celles générées par les activités tertiaires et de commerces.

2.1 Les réalisations 2023 sur la voirie et les espaces publics.

2.1.1 – Les opérations de mise en œuvre de revêtement des trottoirs.

Dans le cadre de la campagne annuelle de revêtements des trottoirs en enrobés, l'accessibilité est systématiquement prise en compte. Les principaux travaux réalisés sont :

- Revêtement des continuités piétonnes,
- Réalisation d'entourages en pavés autour des obstacles pour un éveil de la vigilance,
- Traitement des ressauts,
- Mise aux normes des passages piétons (abaissement de bordures + dalles podotactiles),
- Déplacement du mobilier urbain faisant obstacle à l'accessibilité (poteaux de signalisation / candélabres).

Les rues suivantes ont été traitées en 2023 :

Secteur Bourg :

Chemin de Pitey
Avenue de l'Amasse
Chemin de Lou Renart
Avenue du Colonel Saldou
Avenue des Tazins
Avenue des Gemmeurs
Chemin du Gat Esquirous
Allée de la Pinede
Allée d'Amour
Chemin Dou Mouliney
Chemin de l'Ousteau de haut
Chemin Lou Casayre

Secteur Gazinet :

Allée de la Craste
Avenue Saint Exupéry
Allée du Carrety
Chemin Derratier
Chemin de l'Haoutou
Avenue de l'Estelle

Secteur Rejouit :

Chemin du Nid de l'Agasse
Chemin du Cantaranes
Chemin des Clarines

Secteur Toctoucau :

Chemin de la petite vallée

Des compléments ont également été réalisés dans certains secteurs traités les précédentes années.

2.1.2 – Les autres travaux réalisés sur le domaine public

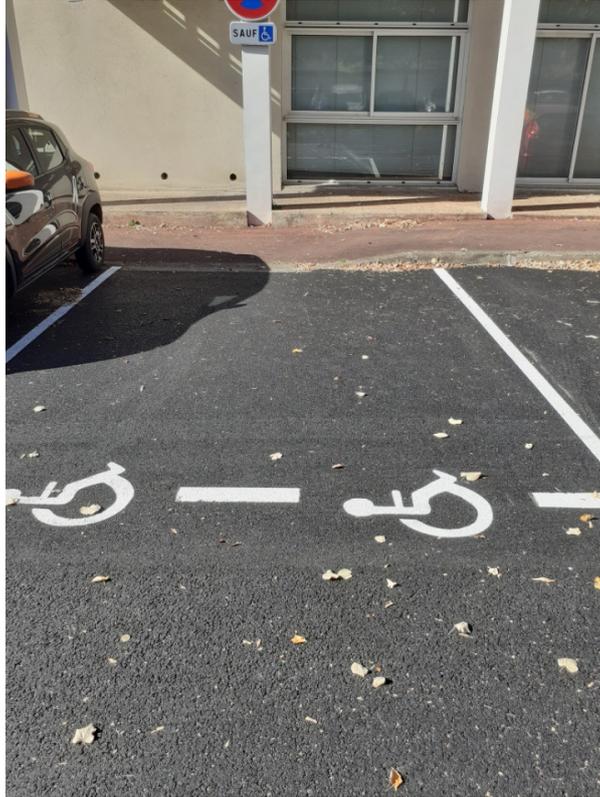
A/ Réfection des parkings existants de la Gare de Gazinet et traitement de l'accès piéton souterrain :

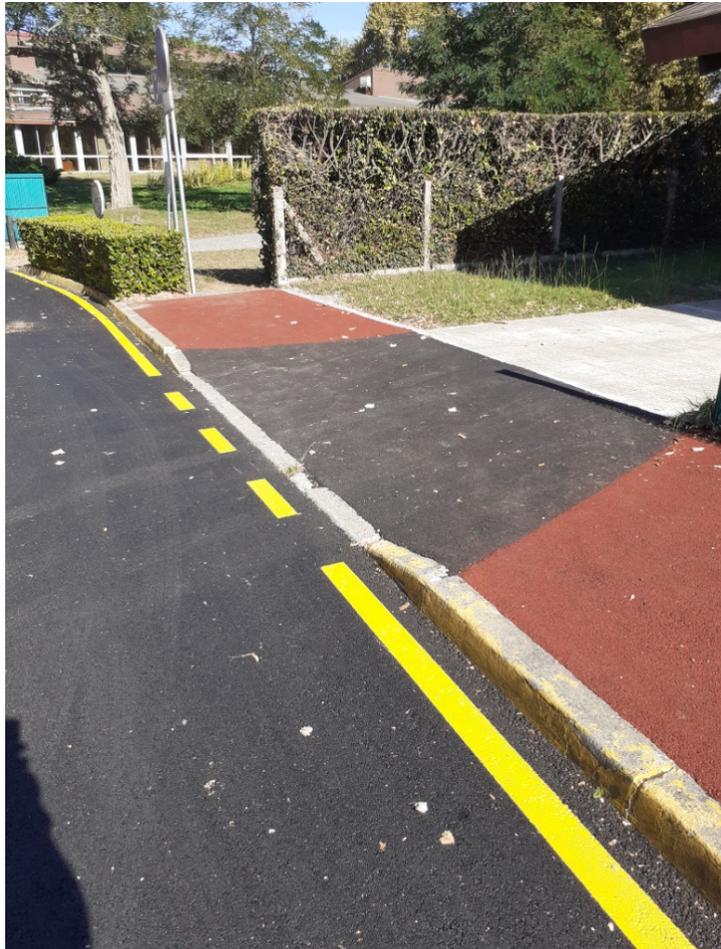
- Traitement des ressauts
- Aménagement d'une place de stationnement PMR
- Mise en œuvre de bandes d'éveil à la vigilance à l'approche de l'escalier.



B/ Réfection du parking derrière la mairie et aménagement direction du groupe scolaire du Bourg :

- Revêtement de trottoir
- Traitement des ressauts
- Aménagement d'une rampe
- Création d'une place supplémentaire de stationnement PMR





C/ Amélioration de la traversée piétonne entre le collège Castelnau et le Complexe sportif du Bouzet - Avenue Salvador Allende :

- Mise en œuvre d'un revêtement et de bandes podotactiles
- Traitement des ressauts



D/ Aménagement d'une voie verte - Avenue Saint Jacques de Compostelle et Avenue du Bois du Chevreuil :

- Réalisation d'un espace partagé revêtu pour les piétons et les cycles y compris PMR
- Aménagement d'une traversée de chaussée surélevée et accessible au niveau de l'Avenue du Bois du Chevreuil





E/ Création d'une place de stationnement PMR au Centre Te

Marquage au sol et panneau réglementaire à proximité du bâtiment des Transports accueillant du public.



F/ Création d'une place de stationnement PMR - Chemin des Boutiques

Marquage au sol et panneau réglementaire afin de desservir les cabinets médicaux des Boutiques



G/ Aménagement d'une voie verte - Chemin de Seguin (finalisation en 2024 lorsque les emprises nécessaires auront été libérées) :

- Libération des emprises
- Modification des maçonneries de voirie afin de disposer d'un passage libre de tout obstacle > 2,50 m
- Réalisation d'un espace partagé revêtu pour les piétons et les cycles y compris PMR dans le Bourg de Cestas





H/ Pépinière des entreprises - ZA Marticot :

- Mise aux normes de l'accès (abaissement de bordures + dalles podotactiles)
- Aménagement d'une place de stationnement PMR

Les opérations de revêtement des trottoirs avec prise en compte systématiquement de l'accessibilité seront maintenues en 2024.

Il est également prévu la réfection du giratoire de l'Église avec la mise aux normes du mobilier urbain (remplacement des potelets par des potelets PMR haute visibilité).

3. Point sur l'Ad'AP des bâtiments communaux

3.1-Récapitulatif des actions réalisées en 2023

Halle du centre culturel	Modification des portes et du bloc sanitaires pour le rendre accessible aux PMR	Devis et bon de commande signés: travaux programmés à l'été 2024 afin de minimiser l'impact sur l'utilisation de la salle le reste de l'année
Salle des fêtes Gazinet	Mains courantes à installer Eclairage à reprendre devant l'entrée Changement de 2 portes d'entrée en 2 portes tierces Création d'un bloc sanitaire PMR	Fait
Salle omnisports rink hockey	Mise aux normes des portes à l'accès PMR et pose barre d'appui	Fait
Ecole maternelle du Bourg	Création d'un bloc sanitaire comprenant un ensemble WC/douche PMR	Fait
Bâtiment des transports	Bâtiment entièrement construit aux normes PMR	Fait - Livré en 2023
Hôtel de Ville	Modification de la porte d'accès au bureau CNI/Passeports pour le rendre accessible aux PMR	Fait
Ecole élémentaire de Réjouit	Réfection partielle de la cour de l'école avec mise en accessibilité de 3 classes avec traitement des seuils	Fait
Complexe sportif du Bouzet	Modernisation de l'éclairage des salles de rink hockey, gymnastique, tennis de table et hand-ball pour prise en compte du handicap visuel	Fait
Centre technique municipal	Aménagement des bureaux avec mise en accessibilité PMR systématique	En cours

Les registres d'accessibilité continuent d'être déployés lors des commissions de sécurité des établissements communaux recevant du public et le handicap est intégré dans l'organisation humaine de la sécurité

En parallèle de la réalisation de travaux sur les bâtiments publics, un plan de formation pour les agents a été mis en place et les formations suivantes sont proposées : sensibilisation à la langue des signes, l'accueil du public en situation de handicap, sécurité et accessibilité des ERP...

Exemples de réalisations 2023 :

A/ Maternelle du Bourg :

Création d'un bloc sanitaire, comprenant un ensemble wc-douche PMR





B /Salle des fêtes de Gazinet :

Création d'un bloc sanitaire PMR





C /Salle omnisport rink hockey Bouzet

Mise aux normes des portes à l'accès PMR et pose barre de tirage





D/ Salle état civil

Mise aux normes de la porte à l'accès PMR



E/ Réfection partielle de la cour de l'école primaire de Réjou

- Mise en accessibilité de 3 classes avec traitement des seuils



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 033-213301229-20231221-DM51_05_2023-DE



F/ Bâtiment des transports

Mise aux normes de l'entièreté du bâtiment (rampe d'accès, flash alarme incendie, toilettes, douche, plaque etc..)





Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-213301229-20231221-DM51_05_2023-DE



Exemple d'investissements réalisés en 2023 :

Date	Service	Lieu	Désignation	Montant HT	Montant TTC
20/01/2023	Sport	Salle omnisport rink hockey bouzet	Matériels divers mise aux normes Portes	510,39 €	612,47 €
07/06/2023	Technique	Salle des fêtes de Gazinet	Création d'un sanitaire PMR	11 180,00 €	13 416,00 €
07/06/2023	Technique	Ecole maternelle bourg	Aménagement sanitaire PMR	28 250,00 €	33 900,00 €
07/06/2023	Technique	Centre culturel	Réfection des sanitaires	30 225,00 €	36 270,00 €
04/09/2023	Technique	Centre culturel	Mise aux normes portes	3 665,00 €	4 398,00 €
04/09/2023	Technique	Salle des fêtes de Gazinet	Mise aux normes portes	6 142,00 €	7 370,40 €
06/11/2023	Sport	Salle omnisport rink hockey bouzet	Barre d'appui	301,65 €	361,98 €
TOTAL				80 274,04 €	96 328,85 €

3.2 - Suivi de l'ADAP, projets globaux d'aménagement et de travaux à l'étude, demande de dérogation, difficultés rencontrées.

En ce qui concerne les projets globaux d'aménagement et les difficultés techniques rencontrées, des études sont en cours de finalisation.

Sites	Accessibilité avec études avancées, projets globaux d'aménagement et de travaux à l'étude et demande de dérogation	
Chapelle Gazinet	Contraste visuel à mettre en œuvre sur l'estrade	
Club Jours d'Automne	Modification des sanitaires	Difficultés techniques
Salle de la Briquetterie	Modification des sanitaires	Réalisation 2024: projet global d'aménagement en cours: refecton des sols...
Halle polyvalente du Bouzet	Modification des sanitaires	
Club des jeunes du Bourg	Eclairage extérieur entrée principale à installer	
Club house football	Rampe d'accessibilité coté vestiaire à faire Porte tierce à changer coté vestiaire WC PMR à réaliser en lieu place d'un W.C. actuel Signalétique à reprendre	Projet global de restructuration Difficultés techniques
Club house Rugby	WC PMR à réaliser en lieu place d'un wc actuel Signalétique à reprendre	Difficultés techniques
Club house SAGC tennis	Ressaut porte d'entrée à reprendre Pose de 1 siège et 1 barre d'appui PMR dans les douches (2U)	

	Barre d'appui / lavabos et cuvette à changer Portes à changer (4 U)	
Eglise	Accès baptistère et autel Mise en place de podotactile pour accéder à l'autel	Demande de dérogation en cours Bande podotactile à poser
Foyer Léo Lagrange	Modification WC PMR dimensionnement et cloison Porte d'entrée à changer en portes tierces Portes tierces locaux argile et émaux à changer	
Monsalut maison forestière	Equipement à changer (barre de tirage et cuvette) Signalétique à reprendre Eclairage à rajouter Cheminement et plateforme à réaliser	
Salle de basket Ex Subrenat (salle verte)	Caillebotis porte d'entrée à changer Changement de la porte d'entrée en porte tierce Réfection seuil porte d'entrée à reprendre (ressaut) Pose de 2 sièges et 2 barres d'appui PMR dans les douches Porte accès vestiaires à changer en porte tierce Signalétique à reprendre	
Salle des sports Rink Hockey Gazinet	Modification du bloc sanitaire création d'un sanitaire PMR Pose de 1 siège et 1 barre d'appui PMR dans les douches	
Salle omnisports rink hockey	Projet de création de deux vestiaires et sanitaires aux normes PMR Pose de dalle podotactile et peinture des contres marches sur les tribunes Modification des sanitaires publics	Projet global en cours
Vestiaires foot Pierroton	Sanitaire à reprendre extension à faire PC à réaliser	Projet global en cours
Hôtel de Ville	Aménagement hall d'accueil	Projet global en réflexion,
	Modification du bloc sanitaires pour le rendre accessible aux PMR	Devis et bon de commande signés: travaux programmés à

Halle du centre culturel		l'été 2024 afin de minimiser l'impact sur l'utilisation de la salle le reste de l'année
Centre technique municipal	Aménagement des bureaux avec mise en accessibilité PMR systématique	En cours, finalisation 2024
Construction d'une micro-crèche	Travaux neufs : prise en compte systématique des normes PMR	2024
Construction d'un boulodrome couvert	Travaux neufs : prise en compte systématique des normes PMR	2024
Extension des vestiaires du rugby	Travaux neufs : prise en compte systématique des normes PMR	2024
Ecole maternelle des Pierrettes	Création d'un bloc sanitaire PMR	2024
Ecole maternelle du Parc	Création d'un bloc sanitaire PMR	2024

4. Services de transports collectifs et intermodalité

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde est autorité organisatrice des mobilités et assure la gestion d'un service de transport de proximité adapté aux personnes à mobilité réduite.

6 véhicules sont accessibles PMR pour le réseau Prox'bus. (3 bus 48 places minimum, 2 bus de 22 places, 1 véhicule léger).

Le réseau de transports scolaires dispose de 4 bus équipés PMR.

5. Point sur les ERP privés

En ce qui concerne les ERP privés, 4 dossiers d'aménagement ont été déposés en 2023 (3 sont concerné par l'accessibilité).

- Laverie Girondine 3 rue Valmont Agard : avis favorable de la DDTM avec dérogation concernant la largeur du trottoir (rampe d'accès)
- Lajet 7 bar à bière 26 avenue de Verdun : avis favorable de la DDTM.
- Manpower 26 avenue de Verdun : avis favorable de la DDTM

6. Point sur les logements locatifs sociaux

En ce qui concerne les logements locatifs, il n'y a pas d'information complémentaire depuis 2022.

7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

Lors de l'élaboration de l'Ad'AP, la commune n'a pas été sollicitée par les associations représentant les commerçants ni celles représentant les personnes handicapées.

Il a donc été décidé que des concertations auront lieu avec ces associations à chaque fois que la commune réalisera des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics. Ceci a été accepté par les services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-213301229-20231221-DM51_05_2023-DE